

COMMUNE DE CHAMPEAUX LE PROJET EOLIEN

Le dimanche 12 décembre prochain, vous allez participer au référendum concernant le projet éolien. Attention, nous vous rappelons que le vote ne vaudra décision que si vous êtes plus de 50% à participer. Si le OUI l'emporte, vos élus continueront à travailler pour que ce projet voit le jour.

Après la réunion publique du 16 octobre 2003, nous revenons vers vous pour une nouvelle présentation.

Pourquoi vos élus ont-ils choisi un tel projet ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Toutes les précautions ont-elles été prises pour éviter les nuisances ? Comment vos élus prévoient-ils d'utiliser cette nouvelle ressource financière ? ... Et beaucoup d'autres questions auxquelles nous vous proposons d'apporter des réponses.

Pourquoi un projet éolien ?

Vivre à Champeaux ...

Le maintien de la qualité des services voire leur amélioration, la pérennité et le développement de l'action sociale, les investissements dans la sécurité des entrées du village, l'entretien de nos écoles, la participation aux projets scolaires, la restauration de la Collégiale, le soutien aux associations, etc. ne peuvent vivre ou voir le jour que si nous trouvons les ressources correspondantes, sachant que les revenus du pétrole baissent inexorablement.

Économie, environnement et développement durable ...

Nous sommes confrontés à un défi environnemental de taille : enrayer le réchauffement du climat. C'est au sommet de Kyoto que la France a pris certains engagements et il est temps de les mettre en application, il y va de l'avenir de notre planète. Ces engagements s'inscrivent dans le principe du développement durable. **A long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.**

Notre projet éolien est un projet industriel qui s'inscrit dans ce principe.

Le bruit ...

L'ADEME (*Agence de Développement Et de la Maîtrise de l'Énergie*) a mené des études de mesure de bruits dont voici un résumé. Une chute de feuille équivaut à 10 décibels, tandis que le bruit d'un avion à réaction atteint les 150 décibels. Le bruit ambiant dans une maison d'habitation s'élève à 50 décibels, identique à un vent soufflant à 40 km/h. Les éoliennes modernes produisent un bruit de 45 décibels quand on se trouve au pied de celle-ci et il est démontré qu'à **400 mètres, plus aucun bruit n'est audible**. Cet argument est une des conditions déterminantes qui a guidé nos travaux. Dans notre projet, la première éolienne est à **1200 mètres** de la première habitation campélienne et à plus de 800 mètres d'Andrezel. Aussi, nous pouvons garantir qu'il n'y aura aucune nuisance sonore.

Le paysage ...

Nous avons la chance d'avoir, au sud de notre territoire communal, un site classé : la vallée du ru d'Ancoeur. Ce site sauvegardé doit le rester et nous y veillons au travers du plan local d'urbanisme que nous avons bâti. Deux autres sites remarquables sont protégés dans un rayon de cinq cents mètres : celui du château d'Aunoy et de la collégiale St Martin. Il n'a jamais été question de déroger aux règles instituées. C'est donc le secteur nord de la commune qui a été choisi, dans le respect des contraintes imposées plus haut.

Il est prévu d'implanter 4 ou 5 éoliennes. Chaque mât a un diamètre de 4 mètres à sa base et s'élève à environ 80 mètres, les pâles ont une longueur de 35 mètres.

La perception des paysages et au-delà, l'idée que chacun a de la beauté sont et restent très subjectives.

Si, dans un paysage, nous voyons tous une éolienne, nous ne la percevons pas de la même manière. Certains y verront une agression du paysage alors que d'autres salueront ces architectures contemporaines du XXI^e siècle ... Tous ces avis sont respectables.

Qui n'a pas maudit un jour ces lignes électriques et ses élégants pylônes qui traversent CHAMPEAUX ? A l'inverse, qui aujourd'hui remarque les châteaux d'eau de nos villages ? Quant à la tour Eiffel, sévèrement critiquée en son époque, elle est aujourd'hui le premier monument parisien visité. Et la pyramide du Louvre ?

C'est parce que cette notion est subjective qu'il est très difficile de définir des normes. Chacun appréciera selon ses convictions.

L'immobilier va-t-il chuter ...

Les variations du prix de l'immobilier sont en grande partie déterminées par l'offre et la demande. La crise que nous connaissons aujourd'hui est due au manque d'offre et risque malheureusement de durer encore. Notre commune voisine de Grandpuits a sur son territoire une installation classée SEVEZO. Pourtant, les logements s'y arrachent. Pourquoi ? En grande partie en raison de l'offre et de la demande mais aussi parce que les prestations et les services offerts y sont de grande qualité et impossibles à atteindre par la plupart des autres communes du secteur.

Nous espérons du projet éolien, en plus de la taxe professionnelle, un développement du tourisme qui permettrait de maintenir, voire de développer nos commerces de proximité. Le maintien de ces prestations voire leur développement ne peuvent que contribuer à valoriser notre commune et donc son habitat.

Quels effets sur la santé ...

Les éoliennes émettent des basses fréquences parfaitement inoffensives sur la santé humaine. Les maladies vibro-acoustiques (MVA) sont causées par une exposition prolongée (supérieure à 10 ans) à un environnement sonore d'une forte intensité (> 90 décibels). Or, l'intensité sonore diminue très rapidement avec l'éloignement.

Que se passe-t-il si l'exploitation est abandonnée ...

Comme tout projet industriel, une ferme éolienne est soumise aux dures lois du marché que nous connaissons tous.

Cependant, la loi du 3 janvier 2003 impose à tout exploitant de ferme éolienne de constituer les garanties financières nécessaires au démantèlement du site. Bien que le décret d'application ne soit pas paru, c'est une disposition que nous avons exigé de l'investisseur. Une option de toute première importance. La remise en état identique à l'origine est donc garantie.

L'économie et la technique du projet.

Les études ...

Avant toute réalisation d'un projet, **quel qu'il soit**, des études sont nécessaires. Elles ont été financées par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ADEME, la société SINERG et la commune. Les premières conclusions font apparaître qu'il y a suffisamment de vent pour rendre ce projet économiquement viable. Nous avons enregistré, grâce au mât de mesure mis en place, environ 2300 heures de vent sur les 8700 heures que comporte une année complète.

La suite des études est consacrée à l'impact sur les paysages, la faune et sont obligatoires. L'impact paysager fait l'objet de photomontages qui sont soumis à l'avis des différents services de l'État (Bâtiments de France, DDE, DIREN, commission des sites, etc.)

Le coût de réalisation ...

Les investissements sont pris en charge dans leur totalité par la société SINERG et s'élèvent à environ 8 millions d'euros. Ils comprennent la fourniture et le montage des éoliennes, l'enfouissement du réseau électrique jusqu'au poste source EDF et l'aménagement des chemins d'accès.

Notre facture d'électricité va-t-elle baisser ...

Non. L'énergie électrique produite par les éoliennes est vendue par la société exploitante à EDF et est sans conséquence sur nos factures.

Combien cela va-t-il rapporter à la commune ...

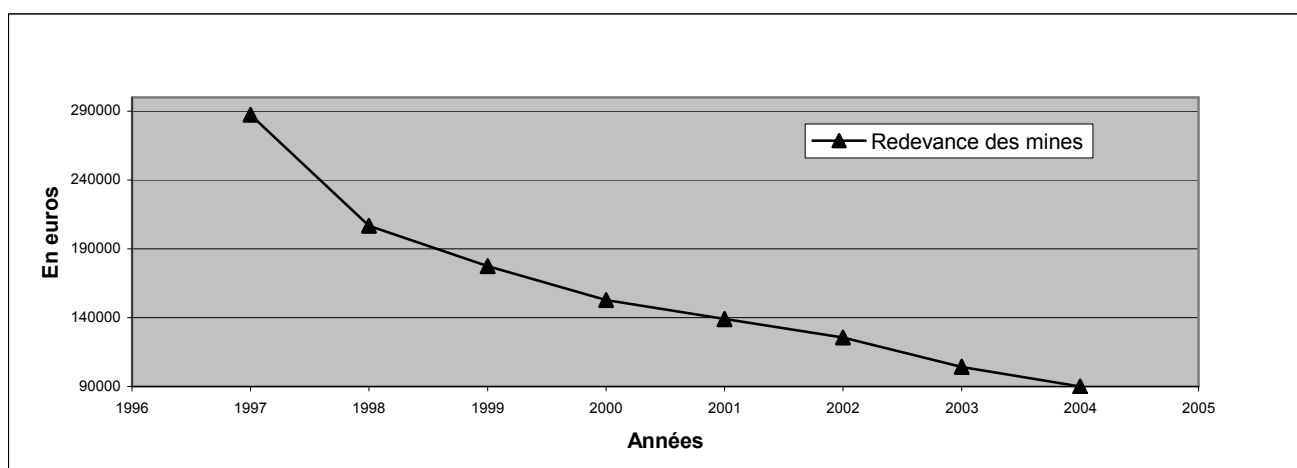
La commune percevra la taxe professionnelle, calculée sur les investissements et donc indépendante de la production d'électricité. L'estimation faite à ce jour s'élève à 40 000 € par an. Le Département percevra la même somme et la Région environ 3000 €.

Quelle est la santé financière de notre commune ...

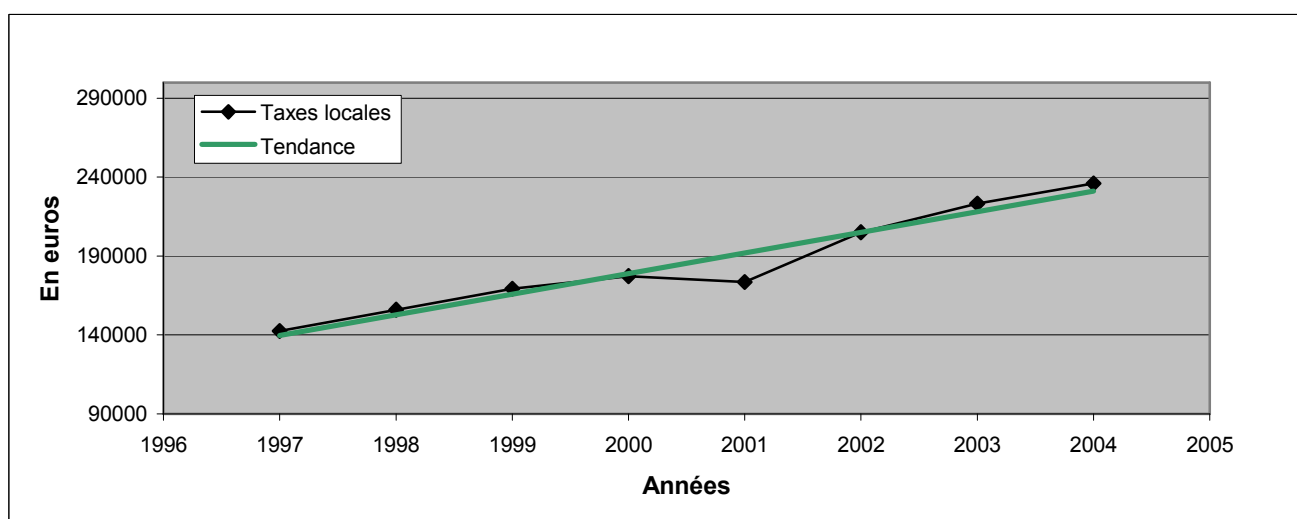
On distingue deux types de dépenses communales, celles liées au **fonctionnement** quotidien de la commune (électricité, chauffage et entretien des locaux, charges salariales, contributions aux différents syndicats ou regroupements divers (collecte des ordures ménagères, RPI, associations campéliennes, etc.) et celles d'**investissement** (travaux de mise en sécurité du village, remise en état des écoles, etc.) permettant d'améliorer le patrimoine communal. Si la gestion rigoureuse des finances a permis de diminuer notablement les dépenses de fonctionnement, celles-ci ont toutefois atteint un niveau incompressible. Quant aux dépenses d'investissement, elles seront amenées à croître fortement après la décentralisation.

Afin d'équilibrer ces dépenses, la commune s'appuie sur différentes recettes. Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe sur les ordures ménagères et taxe professionnelle) soit 325 000 € en 2003. Viennent ensuite la redevance des mines (puits de pétrole) pour 109 000 € et la contribution de l'État à hauteur de 78 000 € en 2003.

Depuis huit ans, la redevance des mines ne cesse de chuter comme le montre le graphique ci-dessous, passant de 290 000 € en 1996 à 109 000 € en 2003.



Cette vertigineuse décroissance a été partiellement compensée par une augmentation des impôts locaux comme le montre le graphique ci-dessous.



Ces taxes locales se répartissent en 2003 de la manière suivante :

- ◆ 82 000 € pour la taxe d'habitation
- ◆ 35 000 € pour la taxe foncière sur le bâti
- ◆ 79 000 € pour la taxe foncière sur le non bâti
- ◆ 40 000 € pour la taxe professionnelle

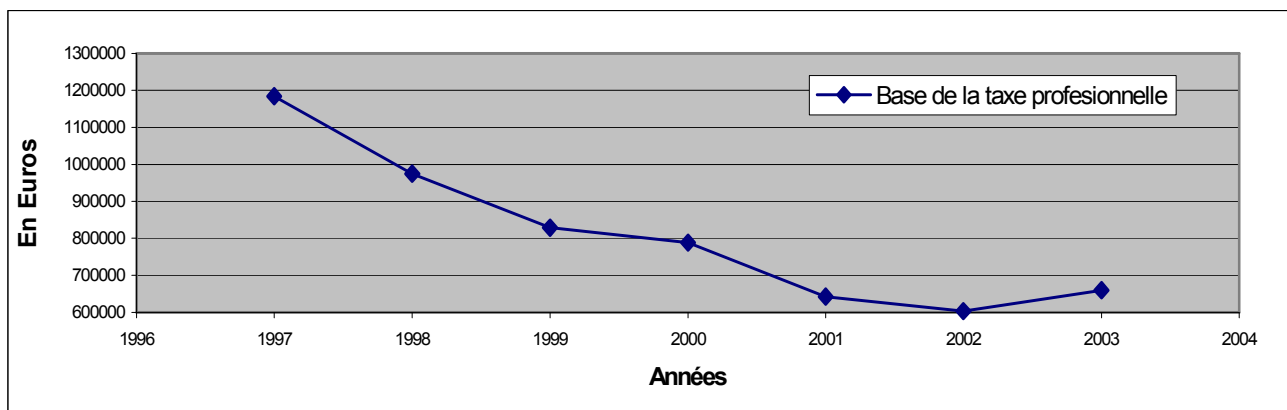
Conscient de la charge que l'impôt fait peser sur les ménages, il convenait de trouver de nouvelles ressources communales.

Quel type de nouvelles recettes doit-on rechercher ...

En limitant l'impôt sur les ménages, la solution réside dans notre capacité à faire évoluer la taxe professionnelle.

Champeaux est-elle une commune attractive pour l'artisanat ...

Non, depuis plusieurs années, on note une délocalisation des entreprises, même avec un taux de taxe professionnelle faible (6% contre 14% en moyenne en France). On constate sur le graphe ci-dessous une chute importante des bases de taxe professionnelle du fait du nouveau mode de calcul basé sur le montant des investissements réalisés. L'évolution de la taxe professionnelle ne peut être que très modérée si elle s'appuie uniquement sur l'artisanat dont l'investissement reste faible.



Doit-on en passer obligatoirement par des projets de type industriel ...

A en croire les nombreuses réalisations dans les communes alentours, le développement de sites industriels basés sur la logistique et le transport semblerait la réponse idéale. Pourtant, les infrastructures à développer pour que vive ce type de projet sont nombreuses et ne sont pas sans incidence sur les finances communales (en terme de dépenses naturelles). Quant aux nuisances engendrées par le trafic routier de centaines de camions au quotidien...

Existe-t-il une solution combinant à la fois l'avantage du projet industriel et de l'artisanat ...

Oui, le projet d'implantation d'une ferme éolienne répond à cette attente. En effet, de par sa nature purement privée, cet investissement ne coûte rien à la commune, ne nécessite pas de dépenses particulières d'infrastructures. L'investisseur s'acquittera de la taxe professionnelle indexée principalement sur le niveau d'investissement. Elle sera donc stable dans le temps et est estimée à 40 000 € par an.

C'est EDF qui achète cette énergie, selon un prix fixé par l'État pour une durée de 15 ans. Cette procédure ne fait que renforcer la stabilité de la taxe professionnelle sur une durée de 15 ans.

Enfin, cette recette équivaut soit à doubler le montant de la taxe professionnelle, soit à augmenter de 17 % les impôts locaux.

Quel type d'investissement peut-on réaliser à hauteur de 40000€ par an pendant 15 ans ...

Un emprunt de 450 000 € sur 15 ans pourrait être réalisé et nous permettrait de réaliser bon nombre d'investissements.

Part communale	Subventions (État, Département) à hauteur de 50%	Montant des travaux
450 000 €	450 000 €	900 000 €

Entreprendre la réfection des trottoirs, remplacer nos anciennes canalisations d'eau potable, mettre en valeur et restaurer la Collégiale, mais aussi aider au développement des services de proximité font partie de la liste des projets à mettre en œuvre.

Si vous votez OUI, la deuxième phase des études pourra débuter et le permis de construire pourra être déposé. Après avoir reçu l'aval de toutes les institutions compétentes et pris connaissance des études, le Préfet de Seine-et-Marne prendra sa décision de signer ou non le permis de construire.

Vient ensuite la phase travaux qui devrait durer 6 mois. Quant au délai de raccordement au réseau EDF, il n'est pas aujourd'hui connu exactement.

Aussi, il n'est pas envisagé d'exploitation de la ferme éolienne avant fin 2006.

Les intervenants dans le projet.

Depuis trois ans, vos élus, à l'initiative de cette idée, travaillent sans relâche. Premier projet industriel de ce type en Seine-et-Marne et même en Ile-de-France, nous avons voulu nous entourer de toutes les garanties nécessaires. C'est donc avec la plus grande prudence que nous avons travaillé tout au long de ces trois années. Nous avons sollicité tous les partenaires publics susceptibles de s'impliquer et de nous apporter les appuis techniques et autres aides dont nous avons besoin. Toutes ces démarches prennent du temps mais s'avèrent indispensables pour mener à bien un tel projet.

L'ADEME (*Agence de Développement Et de la Maîtrise de l'Énergie*), l'ARENE (*Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies*), Seine-et-Marne Développement et la DDE de Nangis, nous ont apporté toutes leurs compétences techniques nécessaires au montage du projet.

La DIREN (*Direction Régionale de l'ENvironnement*), les Bâtiments de France et la DDE ont travaillé en étroite collaboration avec nous sur l'aspect paysager.

Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de l'écologie et du développement durable, nous a adressé un courrier de soutien ainsi que M. Jean-François COPPÉ, Ministre porte-parole du gouvernement.

M. Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional nous soutient et son assemblée a voté une subvention pour les études. M. Vincent EBLÉ, Président du Conseil Général, nous a fait savoir par écrit ses encouragements pour le projet mais aussi pour l'organisation du référendum de décision.

La société SINERG, investisseur et exploitant de plusieurs projets éoliens en France, mène les études pour le compte de la commune.

M. et Mme POISSON acceptent que ce projet se réalise sur leurs terres. Sans leur consentement, cette entreprise n'aurait pas été envisageable.

Enfin, nous avons visité la ferme éolienne de Plouyé (Finistère) et M. le Maire a bien voulu nous recevoir afin de nous faire profiter de son expérience.

Voter OUI, c'est voter pour une énergie propre, c'est participer à la lutte pour la sauvegarde de notre planète, c'est maîtriser les enjeux du XXI^e siècle.
Voter OUI, c'est aussi se donner les moyens de maintenir